

Le dossier scolaire de l'élève

Annule et remplace le dossier d'octobre 2010

Afin d'assurer le suivi pédagogique et éducatif de chaque élève durant toute sa scolarité primaire, il est nécessaire de constituer un dossier scolaire comportant :

- un **livret scolaire** (F3D5),
 - * en référence aux articles [D 311-6](#) et [D311-7](#) du code de l'éducation
 - * en référence à [l'arrêté du 31-12-2015 – J.O. du 3-1-2016](#)

- des **documents internes à l'école**,
 - * ces documents internes varieront d'une école à une autre. En effet, c'est chaque équipe, sous la responsabilité du chef d'établissement, qui décidera des documents les plus significatifs.

Le livret scolaire (F3D5)

Le Livret scolaire est unique du CP à la 3^{ème}. Il prend une forme numérique (LSU).

Contenu	Commentaires	Transmission à un autre établissement
L'ensemble des bilans périodiques de cycle dont les modalités spécifiques d'accompagnement : PAP, PAI, PPRE, PPS, ...	Il s'agit du bilan réalisé à la fin de l'année scolaire du cycle (exemple : fin CP, fin CE1, fin CE2)	Le livret scolaire se transmet dans son intégralité au nouvel établissement qui accueille l'enfant : une autre école ou le collège.
Le bilan de fin de cycle 2 - évaluation de niveau de maîtrise des domaines du Socle Commun de Connaissances, de Compétences et de Culture - synthèse des acquis scolaires : appréciations, observations, conseils, ...	Le bilan est visé à l'école par les enseignants de la classe, le chef d'établissement et les parents (ou les représentants légaux)	
Le bilan de fin de cycle 3 - évaluation de niveau de maîtrise des domaines du Socle Commun de Connaissances, de Compétences et de Culture - synthèse des acquis scolaires : appréciations, observations, conseils, ...	Le bilan est visé au collège par le professeur principal, le chef d'établissement et les parents (ou les représentants légaux)	
Attestation de Première Education à la Route (APER)	Cycles 1, 2 et 3 L'APER valide l'acquisition de règles et comportements liés à l'usage de la rue et de la route. Elle est délivrée aux élèves du cycle 3, sans nécessairement attendre la dernière année du cycle pour confirmer que ces derniers ont effectivement suivi un enseignement des règles essentielles de sécurité routière.	
	L'école travaille l'Apprendre à porter secours (APS). Le collège atteste du PSC1 (Prévention et secours civiques niveau 1).	
Attestation Scolaire Savoir-Nager (ASSN)	Ecole ou collège	
Parcours citoyen	Cycle 2	
Parcours d'Education à la santé	Cycle 2 et cycle 3	

Documents internes à l'école

Les documents internes sont à l'usage de l'équipe enseignante. Certains d'entre eux ne seront ni transmis au nouvel établissement **ni transmis à la famille** mais archivés dans l'école jusqu'à la majorité de l'élève.

Contenu	Commentaires	Transmission à un autre établissement
Des documents concernant le cycle 1 : - carnet de suivi des apprentissages et synthèse des acquis de fin de maternelle - Parcours d'Education Artistique et Culturelle (PEAC)		oui
Evaluations périodiques : en usage dans l'école pour suivre régulièrement les progrès de l'élève au fil de chaque année scolaire.	Il s'agit des relevés de compétences et non pas de tous les exercices réalisés. Les évaluations et observations des élèves de maternelle seront également jointes ; notamment, le bilan des acquis de fin de Grande Section.	Oui
Notes personnelles de l'enseignant : - suivi du développement de l'enfant notamment pour les Maternelles, - observations diverses (comportements, faits ou propos inhabituels, ...)		Non répondre aux demandes du nouvel établissement le cas échéant
Comptes rendus des équipes éducatives , des équipes de suivi , ...		Si la date de validité est toujours d'actualité, les documents seront transmis.
Les propositions faites par le conseil de cycle : - aménagement de la scolarité (PPRE, ...) - prise en charge RA - décision d'orientation		oui
Les différents contrats entre l'école et l'enfant, entre l'enfant et la famille : - APC - Apprentissage, - Comportements, - ...		Non Indiquer les dates des mises en place de ces contrats sans en révéler le contenu sauf si la date de validité est toujours d'actualité, les documents seront transmis.
Synthèse des entretiens avec les familles		Non
Documents administratifs concernant l'élève : - fiche de renseignements : état civil, situation familiale, informations relatives à la santé, ... - ordonnance de jugement, - autorisation de diffusion d'images		Non
Bilans confidentiels des spécialistes : psychologues de l'éducation, orthophonistes, ...		Non Indiquer quel type de prise en charge a eu lieu.